

Nom de famille :

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)



Prénom(s) :

Centre  
d'épreuves :

16.03 / 20

Concours/Examen : E. IAE Épreuve : Note de synthèse N° sujet : .....

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Service Agricole

DDT

TIMBRE

A...  
Le.../.../...

Sujet : Réunion d'informations Ecorégime 2023 à destination  
des organismes de service (assistance exploitants déclaration PAC)

L'Ecorégime est une des nouveautés de la PAC 2023-2027.  
Élément du 1<sup>er</sup> pilier de la Politique Agricole Commune, il entend  
répondre aux enjeux actuels de l'agriculture européenne, et  
est basé sur la conditionnalité.

Procédé novateur, il relève de la responsabilité du Plan Stratégique  
National, et depuis sa création en janvier 2023, soulevé diverses  
critiques et difficultés, lesquelles méritent des propositions  
d'améliorations.

I L'Ecorégime, un élément de la conditionnalité  
de la Politique Agricole Commune 2023-2027

Enquie en 1957, la PAC a été mise en place en 1962 avec 1.7



initialement 6 états membres.

A - Une politique européenne aujourd'hui entre productivisme et pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Si jusqu'à la fin des années 90, l'objectif de l'UE agricole a été de garantir les revenus des exploitants avec des prix garantis et la restitution aux exportations, elle a amené à la surproduction. Régulée par différents quotas, elle a opéré un véritable virage dans les années 2000. Basé sur 2 piliers, l'un pour garantir les revenus (aides découplées favorisant les exploitations de grande taille), et l'autre pour développer le développement rural, l'agriculture a connu un mouvement de concentration des terres et une nécessaire augmentation des rendements et productivité pour faire face à l'internationalisation des économies.

Aujourd'hui, la PAC, c'est 27 états membres, 386,6 milliards d'euros de budget, dont 9 milliards pour la France. 2 fonds assurent principalement le financement : le FEAGA (Fond Européen Agricole de Garantie) pour le 1<sup>er</sup> pilier (291,1 milliards d'€), et le FEADER (développement rural) pour le second avec 87,5 milliards. Un plan de relance européen vient compléter avec 8 milliards d'€. La PAC 2023, c'est encore un 1<sup>er</sup> pilier qui représente 80% du budget, mais c'est aussi 20% orientés pour la transition écologique et les pratiques vertueuses. Les aides de la PAC représentent 22% du revenu de nos exploitants.



## B - Le principe de la conditionnalité avec l'éco-régime

Le 1<sup>er</sup> pilier qui soutient les marchés et les revenus agricoles verse des aides directes, indépendantes du type de production, mais liées à la surface ou à la taille du cheptel. La dernière PAC impose des critères environnementaux et de bien-être animal pour percevoir ces revenus, plus complexes encore que jusqu'ici. Si les diverses aides directes sont conditionnées au respect d'un ensemble d'exigences existantes ou liées à la PAC, elles sont renforcées avec par exemple les 9 Bonnes Conditions Agro-Environnementales (en remplacement du Paiement Vert). Une nouvelle aide, l'Eco-régime, du premier pilier représente désormais 25% des aides directes allouées et une moyenne de 22100 euros par exploitation. 237 861 agriculteurs la perçoivent (94% des exploitants concernés par les DPB ou aides à l'hectare). Cette aide de 1,51 milliards est conditionnée à des adaptations à l'échelle de chaque exploitation. Son montant est versé à l'hectare et est fixé au niveau national. Chaque année, pour en bénéficier, l'agriculteur doit opter pour une des 3 voies d'accès suivantes.

Choisir une pratique de culture : des points sont "donnés" selon l'importance du nombre de cultures, le taux de maintien des prairies permanentes, et le niveau de couverture inter-cultures. La différence donne un paiement à l'hectare entre 6€ et 63€ euros. Se faire certifier en C2C, en Haute Valeur Environnementale ou en Agriculture Biologique. Pour ces 2 voies d'accès, l'exploitant qui justifie d'au moins 6% de haies sur sa surface arable ainsi que d'une certification durable de celles-ci voit sa rémunération à l'hectare majorée de 7 euros/ha. Différents niveaux de paiement existent entre 6,63 et 93€/ha.



Enfin la 3<sup>ème</sup> voie rémunère la présence d'éléments non productifs comme les haies & bosquets sur au moins 7% de la surface totale de l'exploitation. L'hectare est payé entre 16 et 31€ Pour chacune de ces voies, selon le taux de réponse aux attentes de l'éc. régime, le paiement à l'hectare est plus ou moins important. Pour la certification par exemple, la rémunération à l'hectare est de 30€ supérieure en bio/HVE. Pour autant, certaines critiques viennent à émaner de ce nouveau procédé, et ont besoin d'éclaircissements ou améliorations.

## II Critiques de l'Éco régime quelques mois après lancement et débuts de réponses

### A Un système contesté par certains

Au bout de quelques mois d'application, le constat est le suivant : sur les 1,54 milliards d'aides octroyées au nom des éco-régimes, 75% ont été attribués sur la base de "bonnes pratiques", 18% pour des certifications et 7% sur des efforts de biodiversité. Pour ce qui est des certifications, 36% l'ont été en HVE et 64% en AB. Les exploitations qui n'ont pas pratiqué l'éco-régime, ont perdu 5525 euros / exploitation/an en moyenne.

Pour autant, si l'ancien ministre de l'Agriculture, M. De La Motte a évoqué un système "inclusif", accessible à tous, certains types d'exploitations sont exclues, comme les producteurs



Nom de famille :

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)

LERAY-MOHORIC



Prénom(s) :

ANNE

Centre d'épreuves :

Rennes

Né(e) le :

10/05/1990

10.03 / 20

Concours/Examen :

E-IAE

Épreuve :

Note de synthèse

N° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

de cultures pérennes. Les exploitations non HVE, ni AB, avec peu de prairies permanentes et de prairies temporaires, et faible diversité de cultures sont se voir exclues de la manne financière. De nouveaux asselements sont à programmer et c'est tout un système de production à revoir.

Les montants prévisionnels d'aides ont été revus à la baisse fin 2023 par rapport aux prévisions du Plan National Stratégique 2023, ce qui fait des déçus.

Enfin les associations de défense de l'environnement, la FNAB, le Syndicat professionnel La Confédération Paysanne ont dénoncé un faible impact bénéfique pour l'environnement, puisque la plupart des agriculteurs se sont engagés dans ce qu'ils faisaient déjà.

On note par ailleurs une mise en valeur avec la loi Egalim des pratiques certifiées HVE, alors même que le label manque de précision et d'objectifs clairs en faveur de l'environnement.

519



## B Des améliorations à envisager

Au niveau de la certification, il est estimé que 99,6% des exploitations respectent les exigences de la certification CE24 (INRAE); aussi on peut répondre qu'effectivement le système est inclusif.

Le niveau supérieur HVE est plus contraignant: seules 35,5% des exploitations peuvent y prétendre. Selon l'activité de l'exploitation, l'accès aux aides est inégal. Les unités spécialisées en bovins viande, ovins caprins sont favorisées par rapport aux grandes cultures en terme de produits phytosanitaires, même si elles enregistrent des scores moins intéressants en bilan fertilisation. Le label HVE est en cours de ré-écriture pour mieux s'adapter aux besoins de l'environnement.

Les voies d'accès à l'écorégime ont des incidences sur les pratiques territoriales; ainsi les structures agro-écologiques sont concentrées en Charente, Charente Maritime et Landes, de même que la certification pousse davantage le monde viticole ou les pratiques de niveau supérieur très prônées dans les Hauts de France.

Il s'agit d'un premier bilan. Le CMAER

C.1.7

évoque l'idée de "rehausser le niveau d'ambition du système (...) en le dotant de moyens renforcés".

C'est aux états avec la décentralisation de la PAC, et les Plans Stratégiques Nationaux d'adapter au mieux leurs conditionnalités afin d'obtenir une agriculture rentable et respectueuse de l'environnement.



